

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 juin 2023

---

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES  
PROFESSIONNELS - (N° 1336)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 676

présenté par  
M. Valletoux

-----

**ARTICLE 6**

À la fin de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« de sa subdivision »

les mots :

« avec lequel l'établissement a conclu une convention au titre de l'article L. 6142-5 du présent code ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.